

DÉCISION

D202511

Avenant n°1 au bail de Location SARL NETTOYAGE 73 - Chemin du Crêtet – Le Bois - 73260 Grand Aigueblanche

Le Maire de la Commune de Grand-Aigueblanche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

VU la délibération en date du 25/05/2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un avenant au bail de location à la suite d'un mauvais adressage de numéro. Le garage est situé au **78** et non au 48 Chemin du Crêtet

DÉCIDE

Article 1 :

De signer l'avenant au bail de location avec la SARL NETTOYAGE 73 , cogérants :
Mme POILLEAUX Corinne et Mr Aoustin Jean-Noël.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la commune de Grand Aigueblanche et un extrait en sera affiché selon les modalités en vigueur.

Article 3 : Ampliation de la présente décision adressée à Monsieur le Sous-préfet d'Albertville.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait à Grand-Aigueblanche, le 24 février 2025

Le Maire,



Andre PONTET

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le



ID : 073-200084572-20250224-D202511-AU